



mécanisme de règlement des différends de l'OMC et le principe de la nation la plus favorisée s'appliquent à l'offre de services de télécommunications de base par tous les membres de l'Organisation. Jusqu'à présent, le Canada a rempli tous ses engagements dans les délais ou plus rapidement et annoncé les mesures prises pour mettre fin à son dernier monopole dans les télécommunications, le monopole Télésat sur les satellites fixes, ce qui devrait avoir lieu en mars 2000. En novembre 1998, 89 des participants à l'ABT ont pris des engagements spécifiques en ce qui concerne l'accès aux marchés, le traitement national et l'application de principes réglementaires favorables à la concurrence. L'ABT ne couvre pas les services de radiodiffusion directe du satellite au foyer ou d'autres services de radiodiffusion. Les engagements pris par les pays participants seront mis en œuvre au cours de la prochaine décennie. Le Canada suivra de près l'exécution de l'ABT par ses partenaires commerciaux afin d'assurer que l'industrie canadienne puisse accéder à de nouveaux marchés.

Services professionnels

L'objectif du Canada, dans les discussions en cours au sein de l'OMC au sujet des services professionnels, est d'élargir et de rendre plus sûr l'accès des fournisseurs canadiens aux marchés, notamment dans les professions qui occupent une place importante dans le secteur des exportations. Le gouvernement, appuyé en cela par l'industrie, joue un rôle actif au sein du Comité de travail des services professionnels (CTSP) de l'OMC/AGCS, qui est chargé d'élaborer des disciplines pour ce secteur afin d'éviter que les règlements nationaux, tels que les normes techniques et les exigences relatives aux permis et aux qualifications, ne constituent des entraves commerciales dissimulées. À cet égard, le Conseil du commerce des services de l'OMC a adopté le 14 décembre 1998 les disciplines de réglementation interne du secteur de la comptabilité qui ont été élaborées par le CTSP. Cela constitue la première étape de l'élaboration de disciplines de l'AGCS concernant la réglementation interne des services. Le CTSP envisage actuellement d'étendre son programme de travail à d'autres professions, notamment dans le domaine de l'ingénierie, de l'architecture et des services juridiques.

AUTRES DOSSIERS D'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Marchés publics

Pour profiter du potentiel important pour le commerce international que représentent les dépenses mondiales annuelles des gouvernements, qui se chiffrent en centaines de milliards de dollars, le Canada s'est efforcé d'améliorer l'accès aux marchés dans un certain nombre de forums. L'élargissement à de nouveaux secteurs et la réduction des mesures discriminatoires qui entravent l'accès au marché américain et à d'autres marchés intéressants donneraient aux exportateurs canadiens accès à d'importants nouveaux débouchés. Pour multiplier les débouchés, le Canada appuie une gamme d'activités qui ont pour but d'élargir et de renforcer les dispositions régissant les marchés publics ainsi que d'assurer l'application effective des dispositions existantes.

Le Canada a adhéré, avec 25 autres pays, à l'Accord sur les marchés publics. L'Accord constitue une base pour l'accès garanti des fournisseurs canadiens aux marchés publics des États-Unis, de l'Union européenne, du Japon et d'autres pays et régions importants pour le Canada. L'ALENA fournit la base permettant un meilleur accès aux marchés publics des États-Unis et du Mexique.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entreprend une série de consultations avec les parties concernées pour déterminer la meilleure façon d'aborder les questions concernant les marchés publics à l'occasion de diverses négociations. L'étape initiale de ces consultations vise principalement à établir la méthodologie permettant de déterminer les priorités canadiennes dans les ventes à des gouvernements étrangers (types de produits, marchés, etc.) à utiliser pour définir la position canadienne dans les futures négociations de l'OMC et de la ZLEA. Des opinions sont également recueillies sur un accord potentiel dans le cadre de l'OMC concernant la transparence des marchés publics, la simplification de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics et le cadre d'un accord de la ZLEA sur les marchés publics. Par l'intermédiaire du plan d'action de l'UE établi récemment, le Canada continuera de collaborer avec ses homologues en Europe pour progresser dans l'élimination des obstacles à la vente aux organismes gouvernementaux à l'échelle mondiale, et nous